



Sinistre de bateau assuré tous risques non pris en charge

Par **Edouard Maltese**, le **30/06/2014** à **16:24**

Bonjour
Je subit un refus de prise en charge du sinistre survenu à mon bateau suite à une tempête.
Le sinistre est survenu le 29/03/2014, déclaré le 31/03/2014.
Le retour de l'assurance date du 19/06/2014 et m'informe qu'elle ne prendrait pas en charge car je n'ai pas pris les mesures conservatoires utiles (sortie du bateau de l'eau compte tenu des bulletins météo). Ce, je cite: "conformément à l'article en vertu de l'article L.172-13 du code des assurances, l'assureur n'est pas garant s'il établit que le dommage est dû à un manque de soins raisonnables de la part de l'assuré pour mettre les objets à l'abri des risques survenus"
Je souhaite continuer à demander que l'assurance (Groupama) me dédommage car assuré tous risques et ayant surveillé mon bateau, essayé de le faire sortir par mon prestataire car ne possédant pas de remorque.
Afin de poursuivre mes démarches en évitant des frais supplémentaires de gardiennage (lié au lieu de mise en conservation) et de payer l'assurance pour un bateau inutilisable.
Pouvez-vous me dire si je peux vendre le bateau en l'état et continuer mes démarches envers l'assurance ?
Mais aussi comment m'y prendre ?
En vous remerciant.
Cordialement
Edouard Maltèse